

ANNEXE – GESTION DES EFFECTIFS

Coordonnées et résumé des règles de convention collective

Ex-établissement Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles envahissants de l'Estrie

<p>Équipe de gestion des effectifs de l'ex-établissement Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles envahissants de l'Estrie</p> <p>(Centre d'activités de jour du Val-Saint-François, du Haut-Saint-François - 166, rue Saint-Jean Est, East Angus et 109, rue Saint-Jacques Est, East Angus-, de Sherbrooke (Queen et Fairmount), de Mansonville, de Magog, de Dixville, Atelier et centre d'activités de jour de Sherbrooke – Prospect, Atelier et centre d'activités de jour du Granit, Atelier et centre d'activités de jour d'Asbestos, Atelier du Val-Saint-François et Atelier du Haut-Saint-François)</p> <p>500. rue Murray (Québec) J1G 2K6</p>
<p>Personnes-ressources</p> <p>Numéro de téléphone : 819 780-2220</p> <p>Éric Miron : poste 47146</p>

SUJET	FIQ (cat. 1)	SCFP (cat. 2)	CSN (cat. 3)	APTS (cat. 4)
Disponibilité minimale à l'embauche	4 jours/2 sem. dont 1 fds/2 sur 2 quarts	Pour la 1 ^{ère} année: 1 jr/sem J-S-N dont 1 fds/2	Besoins de l'employeur pendant 6 mois	1 jr/sem J-S dont 1 fds/2
Disponibilité minimale obligatoire		1 jr/sem J-S dont 1 fds/2	6 jrs/2 sem. dont 1 fds sur 2. En tout temps doit être disponibles soit les lundis et vendredis ou lundi et vendredi et deux journées consécutives incluant le 25 décembre ou 1 ^{er} janvier	
Modification de la disponibilité et fréquence	Une fois par période de trois mois. Actualisée 7 jours après réception	Une fois par période de 3 mois	Une fois par période de 3 mois en respectant les dates de tombées de l'horaire	Une fois par période de 3 mois
Particularités	De la P3 à P6, ne peut être modifiée. Peut être modulée pendant cette période si modifiée avant le 1 ^{er} avril	Aucune modification de disponibilité du 1 ^{er} juin au 31 août et du 15 décembre au 15 janvier	En plus de la modification une fois par période de 3 mois, peut soumettre au plus tard le 1 ^{er} avril sa disponibilité de P3 à P6.	Aucune modification de disponibilité du 1 ^{er} juin au 31 août et du 15 décembre au 15 janvier
Sorties des horaires	Au moins 7 jours à l'avance	A la prochaine date butoir	Au moins 7 jours à l'avance	
Disponibilité de temps supplémentaire	N/A	Expression de disponibilité par formulaire sur base volontaire et modifiable en tout temps selon les modalités		
Modalités de fonctionnement de la liste de rappel		<u>Délais de retour d'appels en cours d'horaire</u> * moins de 3 heure: 15 minutes * moins de 1 heure: 5 minutes		
Particularité		N/A		
Négligence de disponibilité	N/A	*Non-retour d'appels dans les délais *Refus de quart *Absence non-motivée		
En cas d'absence	N/A	Aviser le gestionnaire et la liste de rappel durant les heures ouvrables du lundi au vendredi		
En cas d'absence à l'extérieur des heures ouvrables	N/A	Contacter le service de garde à la liste de rappel au numéro suivant (819) 452-1250		